



**Vote budget de la COCOF : Interventions marquantes en matière de handicap  
Extraits du compte rendu des séances du 19 et 20 décembre 2019 du PFB**

**Document accessible par ce lien :**

<https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/compte-rendu-de-la-seance-pleniere-des-19-et-20-decembre-2019/document>

**Séance du jeudi 19 décembre**

**Gaétan Van Goidsenhoven (MR) - Page 6 – 2<sup>ème</sup> colonne :**

Malheureusement, à ce stade, nous sommes forcés de constater que le budget présenté ne traduit pas une meilleure coordination des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir compétents, pas plus qu'il ne fait état du décroisement annoncé dans de nombreuses matières dont les politiques sociales, de la santé, des personnes handicapées, de la formation professionnelle ou de l'accueil des primo-arrivants. Mon collègue David Weytsman aura l'occasion de revenir sur les questions relatives à l'axe social-santé, ainsi que sur l'accueil des primo-arrivants.

La politique d'aide aux personnes handicapées constitue de loin la première politique de notre institution en termes budgétaires, puisque vous lui consacrez 161 millions d'euros sur un budget total de 536 millions d'euros. Nous devons relever qu'en l'état, le budget ne prévoit pas d'allocations spécifiques destinées à une programmation globale pour les services aux personnes handicapées. Celles-ci avaient pourtant été annoncées dans votre accord de majorité. Le secteur est bel et bien en attente d'une simplification et d'un renforcement de la transversalité en matière d'aide aux personnes handicapées. Il nous faudra encore patienter avant de voir quelles mesures concrètes seront déployées dans ce domaine. Cependant, nous nous devons de saluer certains efforts, parmi lesquels des crédits élevés destinés aux services d'accompagnement et des aides individuelles. (...)

Le transport scolaire reste problématique pour certains enfants, qui subissent des trajets trop longs, malgré des efforts notables pour augmenter le nombre des circuits. Nous avons appris, lors des discussions budgétaires, qu'un audit prospectif sur ce point devrait être commandé avant la fin de l'année. Il devrait être réalisé dans un délai de six mois. Mon groupe sera attentif à ses résultats.

**M. David Weytsman (MR) Page 8 - 2<sup>ème</sup> colonne et page 9 - 1<sup>ère</sup> colonne :**

Prendre soin de tous les Bruxellois implique en particulier de répondre aux besoins des plus vulnérables et dépendants d'entre eux. À Bruxelles, il y a dix ans, la liste des grandes dépendances reprenait 180 personnes. Aujourd'hui, il se dit que 350 personnes se trouvent dans une telle situation et attendent encore une place. Selon les familles et les experts, leur nombre serait nettement plus important. Nous plaçons depuis des années pour l'établissement d'un cadastre. Pourquoi ne pas le réaliser ?

La seule certitude dont nous disposons actuellement - tant dans la majorité que dans l'opposition - est, hélas, que certains Bruxellois sont totalement oubliés, car ils n'entrent dans aucune des trois catégories qui continuent de définir le secteur. Nous savons également que le manque de structures de prise en charge à Bruxelles impose aux familles de rechercher des places en dehors de nos frontières régionales. Votre budget ne témoigne d'aucune nouvelle ambition pour 2020.



## **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance**

(...) Prendre soin des plus fragiles, c'est aussi soutenir celles et ceux qui les aident, parfois jusqu'à l'épuisement. En Région bruxelloise, 15 % des jeunes de moins de dix-huit ans sont des aidants proches. Quelque 10 % de tous les Bruxellois passent plusieurs heures par semaine à s'occuper d'un proche souffrant de maladie, d'un handicap ou étant tout simplement dépendant. Et le tournant générationnel que connaît toute l'Europe ne fera que renforcer cette tendance. À Bruxelles, en 2040, près de 40 % des personnes âgées seront en situation de dépendance. Mme Fremault avait largement balisé l'action à mener. Le budget 2019 semblait, enfin, faire des aidants proches une priorité. Toutefois, le budget que vous avez établi pour 2020 ne témoigne d'aucune nouvelle ambition à ce niveau. En commission, le ministre a même reconnu que les soutiens étaient insuffisants.

Lorsque les ressources du secteur public semblent à ce point limitées, il faut à nouveau se montrer innovants et conclure des partenariats avec des associations qui prennent les devants, avec des communes qui ont décidé (comme la Ville de Bruxelles, à notre initiative) d'en faire une priorité, avec les écoles, qui doivent être sensibilisées et aidées, ainsi qu'avec les employeurs publics et privés, qui sont en mesure de comprendre les tensions associées à la difficulté de concilier soins dispensés aux proches et responsabilité professionnelle

### **M. Jamal Ikazban (PS) – Page 12 – 2<sup>ème</sup> colonne et page 13 – 1<sup>ère</sup> colonne**

Tout d'abord, avec mon groupe, nous appelons de nos vœux une politique des personnes handicapées qui devienne un enjeu transversal à l'ensemble de nos politiques. Dans cette optique, le décret relatif au handistreaming sera un outil de choix pour promouvoir, à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, un autre regard sur la personne handicapée dans le cadre des politiques menées jusqu'ici.

Nous saluons également l'intention affirmée de travailler à l'adoption de nouveaux arrêtés d'exécution du décret relatif à l'inclusion, ainsi que l'arrivée de nouveaux moyens consacrés aux services d'accompagnement qui mettent en œuvre les objectifs dudit décret, en apportant aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, en d'autres termes, une alternative à la vie en institution.

Nous partageons vivement les priorités énoncées par le Collège de mieux soutenir et accompagner les personnes atteintes du trouble du spectre autistique et de la grande dépendance. Nous savons que le ministre est à l'écoute d'un secteur qui a vu les années passer sans avancée significative en termes d'encadrement des personnes autistes ou de soutien à leurs proches.

Forts de nos rencontres avec diverses associations, nous avons voulu donner au Gouvernement une feuille de route reprenant la résolution votée à l'unanimité sous l'ancienne législature, qui brosse l'ensemble des réformes à entreprendre au niveau du dépistage précoce, de l'évolution nécessaire des pratiques, des normes d'encadrement adaptées et du soutien aux proches. Nous suivrons de près les résultats du cadastre de l'offre et de l'étude des besoins que la Commission communautaire française va lancer avec la Commission communautaire commune en 2020. De manière plus large, l'amélioration et la concrétisation effective du plan transversal autisme doivent également figurer à l'agenda. Nous espérons pouvoir contribuer à cette réflexion au niveau du Parlement. Enfin, bien que des solutions réellement structurelles restent à trouver, notamment pour les personnes handicapées, nous suivrons de près l'évolution de l'audit à réaliser dans le domaine du transport scolaire.

### **M. Petya Obolensky (PTB) – Page 14 – 2<sup>ème</sup> colonne**

Parlons du handicap : un budget a été dégagé pour de nouvelles places d'accueil pour des personnes handicapées. Il s'agit essentiellement de cas d'autisme, de polyhandicap et de grande dépendance. C'est très bien, mais cela représente concrètement un total de moins de quatre



## **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance**

millions, plus un petit apport de la loterie nationale, afin de combler l'absence de normes d'encadrement correctes.

Pour rappel, cela fait des années que l'arrêté d'exécution aurait dû être pris, permettant enfin de passer des paroles aux actes. Vous en faites la promesse et nous espérons que vous le ferez effectivement. Rappelons-nous également que ces graves carences en termes d'accueil des personnes handicapées a valu à la Belgique d'être condamnée en 2013 au niveau européen. C'est un scandale ! Ces quatre millions sont donc un pas, mais un pas minuscule par rapport aux besoins. Officiellement, 300 personnes en situation de grande dépendance sont en attente d'une solution valable. En réalité, les associations pensent qu'il s'agit plutôt de 2.000 personnes.

Le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), groupe de pression citoyen qui lutte depuis des années, et à qui l'on doit les petites avancées actuelles, dit qu'il faudrait dégager 20 à 30 millions d'euros pour les besoins de la grande dépendance. On est très loin du compte.

Autre exemple : le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) a un observatoire pour objectiver les besoins, les problèmes, et déterminer les priorités. Voilà quelque chose qui nous aiderait bien. Or, comme vous le savez, il est à l'arrêt par manque de moyens. Le ministre Vervoort parlait de 160.000 euros pour une étude en collaboration avec l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. D'accord, mais c'est un « one shot ». Qu'en sera-t-il à long terme ? Va-t-on enfin avoir un outil structurel qui détermine les besoins et permette d'effectuer le suivi ?

### **Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) – Page 16 – 1<sup>ère</sup> colonne**

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir pleinement faire partie de la société. Cela passe par leur véritable inclusion dans les espaces publics, dans leur accès à l'enseignement, la culture, au sport et aussi dans le monde du travail. Les entreprises de travail adapté offrent un lieu socialisant et un revenu. Par rapport à l'ajusté 2019, 400.000 euros de plus donneront un peu d'air à ce secteur.

De manière plus générale, il faut poursuivre et renforcer le handistreaming. Pour y parvenir, il est urgent que soient adoptés les arrêtés d'exécution du décret inclusion. Le secteur associatif nous rappelle régulièrement à l'ordre, avec raison. Les besoins des personnes porteuses d'un handicap ne peuvent plus attendre.

Nous sommes donc rassurés d'entendre les déclarations du ministre chargé de ces matières, qui promet une adoption prochaine de ces arrêtés. Nous resterons attentifs à la bonne mise en œuvre de ces nouvelles politiques.

Les dépenses conséquentes en matière d'infrastructure et de création de places supplémentaires dans les établissements spécialisés, comme l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, sont l'une des mesures importantes de ce budget. De même que les moyens supplémentaires pour les services d'accompagnement et les études programmées pour 2020. Celles-ci permettront de disposer d'un cadastre précis des besoins, avec une attention particulière pour l'autisme. Les parents de jeunes enfants atteints de troubles autistiques attendent des avancées rapides et concrètes tant pour le dépistage précoce que pour l'accompagnement ciblé.

### **Mme Gladys Kazadi (cdH) – Page 18 – 2<sup>ème</sup> colonne**

Il semble que vous ayez oublié les jeunes aidants proches. C'est une priorité pourtant inscrite dans votre déclaration de politique générale. Sous la législature précédente, une série d'aides spécifiques avaient été mises en place, comme la Maison de l'aidance, ou encore le réseau des jeunes aidants proches. Il s'agit pourtant d'une thématique transversale susceptible de toucher tout le monde, un jour ou l'autre, de façon temporaire ou permanente. Nous sommes tous des



## **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance**

aidants proches potentiels : il y en a 800.000 en Belgique. J'espère que le budget ajusté 2020 pourra apaiser leurs craintes.

4

### **Mme Véronique Lefrancq (cdH) – Page 19 – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> colonnes**

Comme vous le savez, la politique menée à Bruxelles pour les personnes en situation de handicap a été extrêmement ambitieuse lors de la précédente législature grâce au travail de Mme Fremault. Le budget qui y était consacré a augmenté de 22 % en cinq ans. Plusieurs centaines de places ont été ouvertes. Les objectifs étaient d'amplifier les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

Une attention soutenue a également été donnée à la nécessité de proposer des lieux de vie adaptés pour des personnes souhaitant vivre davantage en autonomie. Il était, et c'est encore le cas, indispensable d'élargir l'offre de solutions pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. Bon nombre de projets ont émergé, créant ainsi des places en centres de jour, en centres d'hébergement, en logements accompagnés, dans les services d'aides à la vie journalière ou encore dans des logements inclusifs.

Par ailleurs, deux nouveaux plans pluriannuels d'investissement ont été élaborés et adoptés sous la précédente législature. Nous les avons évoqués la semaine dernière lors de la discussion du budget de la Commission communautaire commune. Tous les projets engagés doivent être poursuivis : c'est une demande pressante de notre groupe. Si nous nous réjouissons d'apprendre que ce nouveau Collège entend poursuivre les politiques mises en œuvre sous l'ancienne législature, nous sommes tous conscients que les besoins restent immenses.

Toutefois, malgré les ambitions inscrites dans votre déclaration politique de cet été, le budget consacré aux personnes en situation de handicap n'est pas à la hauteur des enjeux actuels et ne répond pas à ces besoins immenses. Pour le cdH, il faut, encore et toujours, faire du handicap une priorité politique, et non un public oublié. Depuis toujours, notre parti s'engage pleinement et sincèrement pour la défense des droits des personnes en situation de handicap. Il est temps de mettre ces femmes et ces hommes à l'agenda politique, car le nombre de familles touchées au quotidien est beaucoup trop élevé.

Par ailleurs, les conventions internationales à cet égard ne sont pas respectées, et vous n'ignorez pas que la Belgique a même été condamnée en 2013 pour le manque de solutions d'accueil des personnes en situation de handicap. Ce matin, nous avons tous reçu un courriel du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), qui nous a fait part de son inquiétude face au budget que nous allons voter aujourd'hui. J'ose espérer que votre Gouvernement sera à l'écoute de ses revendications légitimes. Je pense notamment au renforcement des normes d'encadrement ou à la mise en œuvre de la résolution relative à l'autisme. Au-delà de l'écoute, les actes devront suivre. Soyez assurés que le cdH sera à vos côtés pour concrétiser les demandes du secteur.

Nous avons d'ailleurs déposé un texte visant le renforcement du dépistage précoce de l'autisme et invité toutes les formations politiques à le cosigner, car il s'agit là d'un texte fondamental pour l'avenir des enfants autistes.

### **M. Michaël Vossaert (DéFI) – Page 21 – 2<sup>ème</sup> colonne**

La grande dépendance et l'inclusion ont été évoquées par de nombreux collègues. De 150 à 300 places seront créées au sein de l'Institut Alexandre Herlin. La problématique de l'autisme a aussi été évoquée à plusieurs reprises. Il faut faire preuve de modestie à cet égard. Le milieu associatif qui nous apporte son soutien est également présent pour nous rappeler nos obligations.



## **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance**

Le Collège travaille à l'élaboration de solutions. Une feuille de route a été élaborée à la suite de l'adoption d'une résolution au mois d'avril dernier.

Je relève également l'ambition de créer un cadastre afin d'atteindre plus de clarté et m'associe pleinement aux dires de M. Weytsman sur ce point. Le Collège s'est engagé à remédier à la situation aux côtés de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (OSS). L'année 2020 sera donc une année cruciale pour la politique vis-à-vis de la grande dépendance.

5

### **Séance du vendredi 20 décembre**

#### **Réponses de la Ministre-Présidente Barbara Trachte de page 32 à page**

Les états généraux inscrits dans l'accord de majorité seront organisés au premier semestre 2020. Comme je l'ai dit, nous travaillerons donc main dans la main avec la Région, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande. La preuve la plus manifeste de ce travail commun nous est donnée par l'important **refinancement de la Commission communautaire française** que nous avons obtenu dans le cadre du présent budget. Nous avons négocié et obtenu une hausse structurelle de 14 millions d'euros pour financer les politiques de la Commission communautaire française. C'est assurément l'une des lignes de force de ce budget. Un tel refinancement démontre que le Gouvernement bruxellois investit dans les réponses à apporter aux besoins sociaux et culturels des Bruxelloises et des Bruxellois. Cette ambition globale est également visible au-delà du budget de la Commission communautaire française, puisque ce soutien complémentaire aux matières communautaires s'étend à la Commission communautaire commune, avec 30 millions d'euros pour les allocations familiales et 20 millions d'euros pour les matières sociales et de santé. (Page 32 – 2<sup>ème</sup> colonne)

**En matière d'enseignement** (...) Le deuxième projet, pour lequel 12 millions d'euros sont investis, est l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, qui permettra à l'école d'accueillir des enfants, notamment porteurs d'un handicap de type 2.

**En matière de transport scolaire**, sur lequel vous êtes nombreux à m'avoir interrogée, des moyens supplémentaires ont été dégagés pour permettre une augmentation du traitement des accompagnateurs en tenant compte de l'indexation annuelle et de nombreux autres facteurs tels que l'ancienneté et le taux horaire moyen. Sept nouveaux circuits ont été créés à la rentrée 2019, dont deux spécifiquement pour réduire la durée des trajets.

Enfin, des moyens ont été prévus pour lancer, cette année encore, l'audit prospectif pour l'amélioration de la qualité du service dans une approche plus globale et multifactorielle, qui prendra en compte la problématique dans toute sa complexité - soit le nombre et la durée des trajets, l'offre d'enseignement, les modes de déplacement alternatifs et la problématique de la mobilité. Le point d'attention central reste bien entendu d'abord et avant tout le bien-être des enfants. L'un des objectifs de cet audit est donc de réduire considérablement les temps de trajet en mettant en place un nouveau logiciel flexible et adapté à la réalité bruxelloise. (Page 34 – 1<sup>ère</sup> colonne)

**Pour les infrastructures sociales des personnes handicapées**, nous projetons l'octroi d'une subvention de plus de deux millions d'euros pour la construction d'un bâtiment du Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) à Anderlecht, ce qui permettra de consacrer vingt nouvelles places à la grande dépendance.

Nous prévoyons également la construction d'un nouveau bâtiment pour l'asbl Le Bois de sapin, ce qui permettra de préserver les quinze places en centre d'hébergement, grâce à un soutien financier de 750.000 euros.



## **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance**

Vous êtes plusieurs à avoir parlé du **cadastre des besoins** dans le domaine du handicap, dont vous, M. Ikazban. Ce cadastre est attendu de tous. Quelque 160.000 euros sont prévus pour le financement d'une étude qui sera menée conjointement par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Cette étude sera confiée à l'Observatoire de la santé et du social. Il s'agit là d'un nouvel exemple de décloisonnement. Un guichet unique sera également créé avec la Commission communautaire commune.

Par ailleurs, nous poursuivons l'adoption des **arrêtés exécutant le décret inclusion**.

En 2020, des moyens supplémentaires seront alloués aux **services d'accompagnement** qui mettent en œuvre les objectifs de ce décret en apportant aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institution.

Les initiatives lancées à la fin de la législature précédente sont désormais pérennisées via un financement structurel et les priorités de la déclaration de politique générale seront progressivement mises en place dès 2020. Nous parlons ici de la prise en considération de la dimension du handicap dans toutes les politiques (handistreaming), du trouble du spectre autistique et de la grande dépendance. (Page 34 – 2<sup>ème</sup> colonne)